

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

Avis de pré-qualification pour la sélection d'une société pour la réalisation du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, envisage la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif pour la ville de Nouakchott en partenariat avec un opérateur privé qui sera chargé de l'Engineering, Procurement, Construction plus Financing, EPC+F, la conception, la fourniture, la construction et le financement d'un système de collecte, d'évacuation et d'épuration des eaux usées.

Le plan directeur d'assainissement de la ville de Nouakchott élaboré en 2017 propose l'édification d'un système d'assainissement pour la ville articulé autour de trois pôles d'épuration : un pôle A (Tevragh Zeina, Ksar, Sebkha et une partie de El Mina), un pôle B (une partie de El Mina, Arafat, Riyad) et un pôle C (Dair Naim, Teyarett et Toujounie).

Les réseaux d'évacuation des eaux usées projetés visent à satisfaire, en quantité et qualité, les besoins de la population de la ville estimée à l'horizon 2035 à 1.6 millions d'habitants.

Le système comprendra une station d'épuration par boues activées d'une capacité de 127 000 EH60g pour le pôle A, une station d'épuration par lit bactérien d'une capacité de 87 000 EH60g pour le pôle B et une station d'épuration d'une capacité de 97 000 EH60g pour le pôle C.

Les linéaires des réseaux primaires, secondaires et tertiaires projetés totalisent 174 km de conduites dans le pôle A, 194 km dans le pôle B et 125 km dans le pôle C.

Le nombre d'usagers à raccorder des réseaux est estimé à 23 200 ménages dans la zone du pôle A, 21 800 ménages dans la zone du pôle B et 27 400 ménages dans la zone du pôle C.

Il est aussi prévu une marche semi-industrielle d'une période de 5 ans pour permettre à l'ONAS de maîtriser les activités d'exploitation et de maintenance.

2. La prestation attendue du candidat est la construction du projet notamment :
 - Le financement des travaux du système précédemment décrit
 - La réalisation des études d'exécution du projet ;
 - L'exécution des travaux dudit projet.
3. Les candidats peuvent répondre à cet avis de pré-qualification seuls ou en groupement. Néanmoins, une fois que la liste restreinte est établie, le groupement de candidats retenus ne sera plus autorisé.

4. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en sa qualité de maître d'ouvrage du projet, invite les sociétés intéressées à fournir les informations pertinentes prouvant qu'elles sont compétentes pour exécuter les actions demandées.

Pour chaque référence proposée, le candidat doit préciser l'envergure des travaux (les linéaires et les diamètres des conduites posées ainsi que les capacités installées en épuration et en pompage), le délai d'exécution du projet, le coût du projet et le mode de financement ;

Le candidat doit aussi préciser les projets qu'il a réalisés au cours des 10 dernières années avec un mécanisme de type EPC+F (Engineering, Procurement and Construction + Financing).

5. Le candidat doit aussi préciser les conditions de financement qu'il propose notamment le seuil minimal du délai de grâce, le plafond des annuités de remboursement du financement (capital + intérêts) et éventuellement les garanties financières et commerciales requises de la part du maître d'ouvrage.
6. Le maître d'ouvrage signera avec le candidat sélectionné un protocole d'accord pour la réalisation dudit projet.
7. Le candidat doit préciser le délai de mobilisation des fonds du projet et le délai d'exécution des travaux à partir de la date de signature du protocole par le maître d'ouvrage.
8. Les candidats seront évalués sur la base (i) de leurs expériences spécifiques liées aux domaines cités au paragraphe 4 du présent avis, (ii) des conditions de financement indiquées au paragraphe 5 et (iii) des délais de mobilisation des financements et d'exécution des travaux cités au paragraphe 7.
9. L'avant projet détaillé du projet peut être transmis par lien électronique aux candidats qui le souhaitent en précisant l'adresse email à laquelle le lien web sera envoyé.
10. Les dossiers de candidature doivent être déposés directement au secrétariat du secrétaire général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement –Nouakchott-Mauritanie, au plus tard le 10 juillet 2023 à 12 h00, heure locale et seront ouvertes à 12h30 à la même date.

Nouakchott, le 22 mai 2023

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

AHMED SID'AHMED DIE